

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
Nombre de Conseillers Présents : 8  
Nombre de Procurations : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : 58      Contre : 18      Pour : 50  
Date de convocation : 13/11/2023

### **DÉLIBÉRATION N° 4.12** **TARIFS PORTUAIRES MARITIMES ET FLUVIAUX POUR L'ANNÉE 2024**

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : *Lydia MEIGNEN, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Isabelle DELANOY-CORBLIN.*

**ÉTAIENT ABSENTS** : *Didier CADRO, excusé ; Adrien RYO ; Laurent DUBOST, pouvoir à Lydia MEIGNEN ; Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD ; Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER ; Christine LE RIBOTER, pouvoir à Isabelle DELANOY-CORBLIN ; Philippe CAILLON, pouvoir à Sylvie GOSLIN.*

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN



- Vu** le code des transports ;
- Vu** les articles L3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article L.5721-6 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;
- Vu** le transfert au Syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique des ports gérés en régie de la Plaine sur Mer, Préfailles, et Saint Michel Chef Chef ;
- Vu** le transfert de compétence portuaire au syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique des ports maritimes concédés de la Turballe, du Croisic, de Piriac, de Pornic, et des ports fluviaux concédés de Nantes, Nort sur Erdre, Sucé-sur-Erdre et Blain ;
- Vu** les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical,

**Vu** la délégation de service public accordée à la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP), pour la gestion des ports de Pornic, de la Turballe et du Croisic au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la délégation de service public reprise par la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN), pour la gestion des ports de plaisance et pêche de Piriac, accordées préalablement à la Chambre de Commerce et d'Industrie, depuis respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 27 octobre 1980 ;

**Vu** la délégation de service public accordée à la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN), pour la gestion du port de la Noëveillard, de l'avant-port et du vieux port de Pornic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la délégation de service public accordée à Nantes Métropole pour la gestion et l'exploitation du port de l'Erdre à Nantes au 1<sup>er</sup> janvier 2001 ;

**Vu** la délégation de service public accordée à la commune de Sucé-sur-Erdre pour la gestion et l'exploitation du port de Sucé-sur-Erdre au 1<sup>er</sup> septembre 1995 ;

**Vu** la délégation de service public accordée à la commune de Nort-sur-Erdre pour la gestion et l'exploitation du port de Nort-sur-Erdre au 1<sup>er</sup> septembre 1995 ;

**Vu** la délégation de service public accordée à la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN) pour la gestion et l'exploitation du port de Blain au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** les avis favorables des conseils portuaires maritimes des ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer le 18 octobre, de Comberge à Saint Michel Chef-Chef et de Piriac le 19 octobre, des ports de la Turballe et du Croisic le 20 octobre 2023, des ports fluviaux de Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain le 26 octobre 2023, et du port maritime de la Pointe Saint Gildas, à Préfailles, le 7 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis défavorable des ports maritimes de Pornic, le 6 novembre 2023 ;

**Vu** les avis favorables de la Préfecture de Loire-Atlantique et de la Direction Régionale des Douanes pour les tarifs portuaires maritimes, en vertu de l'article R.5321-11 du code des transports ;

**Considérant** la nécessité d'appliquer une tarification pour l'occupation d'emplacements portuaires, ainsi que pour l'utilisation de matériels et services portuaires au sein des ports transférés au Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique ;

**Entendu** le rapport de la Présidente ;

Les ports de Loire-Atlantique assurent leur compétence sur 9 ports maritimes et 4 ports fluviaux. Les tarifs portuaires maritimes et fluviaux sont ré évalués annuellement par l'autorité compétente pour les ports en régie et sur proposition des concessionnaires pour les ports gérés en délégation de service public.

Conformément au code des transports et à l'instruction administrative réglementaire, les tarifs portuaires des ports maritimes ont été soumis à la consultation du préfet, du service des douanes et des conseils portuaires.

Les tarifs portuaires des ports fluviaux sont également soumis à l'approbation du comité syndical après avis des conseils portuaires.

## **CONCESSION DES PORTS MARITIMES GÉRÉS EN RÉGIE DIRECTE**

**Ports de la Gravette et du Cormier, la Plaine sur Mer, la Pointe Saint Gildas, Préfailles et Comberge à Saint Michel Chef-Chef**, en gestion directe par les Ports de Loire-Atlantique

L'ensemble des tarifs, plaisance (terreplein, cales de mise à l'eau) et carénage) ré évalués de 5 %.

Les Ports de Loire-Atlantique ont créé deux nouveaux tarifs pour répondre à des besoins exprimés par les associations.

- Accès à la cale pour la voile légère (journalier et annuel)
- Forfait mensuel voile légère – stationnement terreplein

Par ailleurs, pour répondre à l'obligation réglementaire du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui donne lieu au versement d'une redevance pour toute occupation ou utilisation du domaine public, une nouvelle grille tarifaire a été élaborée pour les projets et/ou manifestations à caractère commercial ainsi que pour les pêcheries se trouvant dans l'enceinte des concessions portuaires.

Ces grilles tarifaires, présentées en conseil de régie le 28 septembre 2023, ont reçus un avis favorable général et une abstention. Elles ont été présentées, pour avis, aux conseils portuaires :

- des ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer le 18 octobre, reporté au 6 novembre en l'absence de quorum, et reçus un avis favorable
- du port de Comberge à Saint Michel Chef-Chef le 19 octobre, et reçu un avis favorable à la majorité et 2 votes contre.
- du port de la Pointe de Saint Gildas à Préfailles le 7 novembre et reçu un avis favorable

## **CONCESSION DES PORTS MARITIMES GÉRÉS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Port de Piriac**, en gestion auprès de la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN) – (annexe 2)

**Concession du port de Piriac**, en gestion auprès de la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN)

Loire-Atlantique Nautisme propose une évolution tarifaire de 4,5% basée sur :

- l'inflation réelle des charges d'exploitation du port sur les 12 derniers mois à hauteur de 5,3 % (calculé sur la base des frais de personnel, entretien, réparation et sous-traitance, amortissements, provisions pour dragage, fournitures et impôts)
- des perspectives favorables de maîtrise des charges de fluides et de la mutualisation de certaines charges, du fait d'une gestion de plusieurs ports.

Loire-Atlantique Nautisme a, par ailleurs, ajouté 3 nouveaux tarifs :

- déplacement et intervention en dehors des horaires d'ouverture du bureau du port,
- tarifs des autorisation d'occupation temporaire sur terreplein (évènementiel, location zone technique et bord à quai)
- Traitement des eaux de carénage

Ces tarifs ont reçu un avis favorable à la majorité, 1 vote contre, au conseil portuaire du 19 octobre 2023.

**Concession des ports de Pornic (Noëveillard, Avant-port et Vieux port)** en gestion auprès de la Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN)

Loire-Atlantique Nautisme propose une évolution tarifaire de 4,5% sur les tarifs annuels et mensuels, basée sur

- l'inflation réelle des charges d'exploitation du port sur les 12 derniers mois à hauteur de 0,8 % (calculé sur la base des frais de personnel, entretien, réparation et sous-traitance, amortissements, provisions pour dragage, fournitures et impôts)

Les tarifs manutention et service restent identiques à ceux de l'année 2023, à l'exception de l'électricité et des interventions techniques. Certains tarifs sont régularisés ou créés, et concernent :

- Le parking
- Les interventions d'urgence hors horaires d'ouverture
- L'occupation des terrepleins
- La Location des TEMO
- La Laverie
- La location salle de réunion
- Les services aux commerçants
- Le service O'Quai

Ces tarifs ont reçu un avis majoritairement défavorable au conseil portuaire du 6 novembre 2023.

**Concession des ports de la Turballe et du Croisic**, déléguée à la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale,  
Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP)

#### Tarifs pêche

Loire-Atlantique Pêche et Plaisance propose une hausse de 4,5 % sur la majorité des tarifs pêche sur les deux ports de la Turballe et du Croisic.

Certains tarifs n'ont pas été modifiés :

- Les taxes et redevances ad Valorem pour soutenir la pêche,
- La location de la salle du Grand Bleu dont le tarif, déjà élevé, n'est pas en adéquation avec les travaux à réaliser.

De nouveaux tarifs sont proposés :

- La location de la salle du Grand bleu sur une demi-journée,
- La prestation pour utilisation du matériel portuaire sur une demi-journée,
- La fourniture du service pour les bateaux de Pornic,
- Prestation de nettoyage des allées mise en location,
- La facturation du stockage de bacs dans les frigos non vendus en criée lorsque cela ne bénéficie pas à la criée,
- Un forfait journalier pour l'installation provisoire de bungalows, containers ou grues sur les terrepleins.

Certains tarifs font l'objet d'une hausse au-delà des 4,5 %

- + 15 % pour le rachat par la criée des palettes expédition, dont le tarif était sous-évalué,
- + 5 % pour
  - o La location des bacs au-delà du forfait prévu et leur nettoyage,
  - o Les prestations vendeurs criées, non valorisées jusqu'à présent,
- + 7% pour les prestations transports ventes de sardines,
- + 12 % pour le forfait nettoyage des déchets non portuaires,
- + 6% pour la redevance d'occupation de la gare de marée et criée.

#### Tarifs zone technique – la Turballe

Loire-Atlantique Pêche et Plaisance n'a pas augmenté les tarifs de la zone technique et a seulement créé un nouveau tarif basse saison pour le tarif journalier stationnement sur l'aire de carénage afin de continuer à développer l'hivernage.

#### Tarifs plaisance

Les ports de la Turballe et du Croisic font l'objet d'une nouvelle délégation de service public, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, accordée à la SEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance. La plaisance est subdéléguée à Loire-Atlantique Nautisme.

Loire-Atlantique Nautisme propose pour la plaisance :

Port de la Turballe : une évolution tarifaire de 5 % basée sur :

- l'inflation réelle des charges d'exploitation du port sur les 12 derniers mois à hauteur de 6,15 % (calculé sur la base des frais de personnel, entretien, réparation et sous-traitance, amortissements, provisions pour dragage, fournitures et impôts)
- la formule d'indexation des tarifs portuaires inhérente au contrat de concession correspondant à 5,09 %
- des perspectives favorables liées à la commercialisation des places de l'avant-port nouvellement construit, la maîtrise des charges et la mutualisation des frais et du savoir-faire avec les autres ports en gestion auprès de la SAS ;

Port du Croisic : une évolution tarifaire de 4,5% basée sur :

- l'inflation réelle des charges d'exploitation du port sur les 12 derniers mois à hauteur de 6,8 % (calculé sur la base des frais de personnel, entretien, réparation et sous-traitance, amortissements, provisions pour dragage, fournitures et impôts)
- la formule d'indexation des tarifs portuaires inhérente au contrat de concession correspondant à 5,09 %
- des perspectives favorables liées à la hausse du chiffre d'affaires, hors inflation dû à une meilleure optimisation du plan d'eau et la maîtrise des charges.

Loire-Atlantique Nautisme a, par ailleurs, ajouté 2 nouveaux tarifs sur les 2 ports :

- déplacement et intervention en dehors des horaires d'ouverture du bureau du port,
- tarifs des autorisation d'occupation temporaire sur terreplein (événementiel, location zone technique et bord à quai)

Les tarifs pêche et zone technique ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Quant aux tarifs plaisance, ils ont reçu un avis favorable à l'unanimité au conseil portuaire du port du Croisic et un avis à la majorité, 2 votes contre au conseil portuaire du port de la Turballe, ayant eu lieu respectivement le 20 octobre 2023.

## CONCESSION DES PORTS FLUVIAUX GÉRÉS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**Port de Nantes**, en gestion auprès de Nantes Métropole et sous concédé à Nantes Métropole Gestion Services

Les augmentations prévues ont été rédigées de manière contractuelle dans le contrat qui lie les deux parties, soit :

- + 2,5 % pour les contrats plaisance,
- + 2 % pour les contrats professionnels et habitation

Pour 2024, Nantes Métropole propose une augmentation tarifaire de 3,5 % pour l'ensemble des contrats, au-dessus des augmentations contractuelles. Des interrogations sont à nouveau soulevées :

- face un contexte nationale ou l'inflation constatée est de 4,8 %,
- une perte constatée déjà en 2023,
- face à la présentation d'un compte d'exploitation déficitaire
- des charges qui augmentent plus vite que les recettes

Ces tarifs ont reçu un avis favorable à la majorité (2 plaisanciers n'ayant pas pris part au vote) lors du conseil portuaire du 27 octobre 2023.

**Port de Sucé-sur-Erdre**, en gestion auprès de la Commune de Sucé-sur-Erdre

La commune de Sucé-sur-Erdre a décidé d'augmenter ces tarifs de 5 %. La hausse des tarifs escale permettra d'être en cohérence avec ceux pratiqués à Nort-sur-Erdre.

Par ailleurs, la commune a créé un tarif mensuel haute saison et procèdera à la proratisation du tarif annuel pour les plaisanciers arrivant en cours d'année.

Les tarifs ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors du conseil portuaire du 26 octobre 2023

**Port de Nort-sur-Erdre**, en gestion auprès de la commune de Nort-sur-Erdre

La commune va procéder à une augmentation de 5 % sur l'ensemble de ces tarifs, arrondis à l'euro supérieur.

Les tarifs ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors du conseil portuaire du 26 octobre 2023

**Port de Blain**, en gestion auprès de la Société par Action Simplifiée Loire-Atlantique Nautisme.

Loire-Atlantique Nautisme procèdera à une augmentation tarifaire de 4,5%, en cohérence avec la hausse pratiquée par la société sur l'ensemble de ces ports et compenser la non augmentation de 2023.

Les tarifs ont reçu un avis favorable à la majorité, 1 vote contre et 1 abstention lors du conseil portuaire du 26 octobre 2023

### LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré à la majorité, 2 votes contre et 7 votes pour :**

- **APPROUVE** les tarifs portuaires maritimes, pour l'année 2024, pour ses ports en régie :
  - La Gravette et le Cormier à la Plaine sur Mer ;
  - La Pointe de Saint Gildas à Préfailles ;
  - Comberge à Saint Michel Chef-Chef ;
  
- **APPROUVE** les tarifs portuaires maritimes, pour l'année 2024, pour les ports en délégation de service public, proposés par :
  - La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP) pour les ports de la Turballe et du Croisic ;
  - La Société par Actions Simplifiée, Loire-Atlantique Nautisme (SAS LAN) pour les ports de Pornic et Piriac ;
  
- **APPROUVE** les tarifs portuaires fluviaux, pour l'année 2024, pour les ports en délégation de service public, proposés par :
  - Nantes Métropole pour le port de l'Erdre à Nantes ;
  - La commune de Sucé-sur-Erdre pour le port de Sucé-sur-Erdre ;
  - La commune de Nort-sur-Erdre pour le port de Nort-sur-Erdre ;
  - La SAS Loire-Atlantique Nautisme pour le port de Blain.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 20 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le



CERTIFIÉ CONFORME

ID : 044-200091007-20231120-2023\_11\_4\_12B-DE

POUR EXTRAIT ET CERTIFICATION

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lydia Meignen', with a long horizontal flourish extending to the right.

Lydia MEIGNEN